

harpej

HARMONISATION DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Participation: donner la parole aux jeunes et à leurs parents

Les politiques cantonales de l'enfance et de la jeunesse en Suisse romande

Impliquer davantage les mineurs aux politiques de l'enfance et de la jeunesse c'est l'une des priorités du projet Harpej. Cependant, il est souvent intéressant de savoir si d'autres ont entrepris des démarches similaires. Pour cette raison, la DGOEJ a mandaté la Haute école de travail social de Genève (HES-SO) afin que soit dressé un état des lieux des dispositifs existants dans d'autres cantons suisses (Vaud, de Fribourg et Valais) de manière à identifier des perspectives possibles pour le canton de Genève.

Le rapport présente les résultats obtenus à travers une analyse documentaire et des entretiens approfondis menés avec des acteurs/actrices clés des trois cantons sélectionnés, ainsi que de l'échange avec les représentant-es de différents services genevois. Tout en montrant « l'intérêt » de développer la participation des enfants et des jeunes, le rapport met en perspective les dispositifs existants dans les trois cantons étudiés sous l'angle : a) des processus de définition des politiques cantonales de l'enfance et de la jeunesse, b) des processus de mise en œuvre de celles-ci, c) des dispositifs créés pour garantir la participation des enfants et des jeunes et d) des dispositifs promouvant plus spécifiquement la participation des mineurs bénéficiant de mesures de protection.

L'ensemble de ce rapport est disponible [ici](#)

Première enquête de satisfaction des jeunes placés en foyer

L'office de l'enfance et de la jeunesse a conduit une enquête de satisfaction auprès des mineurs placés en foyers. Le principal objectif de cette enquête était de donner la parole aux mineurs afin de mieux comprendre leur vécu du placement, leurs attentes et leurs besoins.



ENQUETE DE SATISFACTION

DES MINEUR.E.S
EN FOYER A GENEVE

DECOUVRIR >

Le groupe projet – organe transversal d'Harpej – a piloté l'enquête conduite par le secteur études et statistiques de la DGOEJ. De cette collaboration est né un questionnaire numérique d'environ 70 questions s'inspirant notamment d'enquêtes analogues conduites en Valais ou en France et adaptées au contexte genevois. Ce questionnaire a été construit et rédigé de telle manière que les enfants puissent y répondre de manière autonome dès l'âge de 7 ans.

L'enquête a rencontré un vif succès puisque 70 % des enfants des 22 foyers participants ont répondu au questionnaire. Les réponses ont été traitées de manière anonyme.



TEMOIGNAGES

DES MINEUR.E.S
EN FOYER A GENEVE

DECOUVRIR >

Globalement, les résultats montrent que la satisfaction globale des mineurs placés est bonne et notamment en ce qui concerne leurs relations avec les professionnels, les activités et le confort au foyer. A l'inverse, les principaux éléments à améliorer sont liés à la vie en communauté, à l'accompagnement du placement et à l'ambiance entre les jeunes du foyer.

L'ensemble de ce rapport est disponible [ici](#).



Encore plus d'actualité sur la
Protection des mineur.e.s
à Genève

Campagne romande de recrutement de familles d'accueil

L'OEJ a lancé avec quatre autres cantons romands - Vaud, Genève, Valais et Neuchâtel – une campagne de recrutement pour chercher de nouvelles [familles d'accueil avec hébergement](#). Un site unique, www.devenir-famille-accueil.ch, et un seul numéro d'appel, T. 0800 888 111 ont été mis en place.

Projet de révision de la clause péril

Le Conseil d'Etat a adopté, le 8 septembre, à l'intention du Grand Conseil un projet de loi modifiant les dispositions relatives à la clause péril de la loi sur l'enfance et la jeunesse. La modification proposée fait suite à l'adoption par le Grand Conseil de la [motion 2671](#) qui est le résultat des travaux menés entre le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse et le pouvoir judiciaire, en particulier le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE), afin trouver une solution concertée.

[Lien vers le communiqué de presse.](#)



**Nous avons une mission commune.
Protéger les mineur.e.s et promouvoir leur bien-être.**

DIP. Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
OEJ. Office de l'enfance et de la jeunesse

Comment contribuer au projet ?

Différentes possibilités peuvent être utilisées : en intégrant un sous-groupe, en participant au focus-group sur des questions précises, en répondant à des questionnaires, en transmettant un document. Chaque idée compte et peut être prise à bord des réflexions.

Une idée, une suggestion, un document à partager ?

N'hésitez pas à écrire à cette adresse mails : projet-oej@etat.ge.ch

Votre expertise est précieuse...

REJOIGNEZ-NOUS

**Ensemble,
nous pouvons et nous allons changer les choses !**

harpej
HARMONISATION DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Ceci est un envoi automatique. Merci de ne pas répondre à ce message.
Vous recevez cet email car vous vous êtes inscrit-e cette newsletter

[Me désabonner de cette newsletter](#)